

Stratégie de données

Protein Industries Canada a pour objectif d'aider les entreprises à tirer parti des avantages de leur travail d'innovation, à éviter les risques et à participer pleinement à tous les aspects de l'économie immatérielle grâce aux données. Notre approche stratégique pour cette aide en matière de données comporte trois volets : Collecter, Protéger et Commercialiser.

La présente Stratégie de données est un document en deux parties. La première partie est le corps principal de la Stratégie de données, qui reflète notre approche et nos politiques globales concernant les données des fonds que nous administrons (qui découlent de nos responsabilités en vertu de l'Accord de contribution et ne devraient pas changer), et la seconde est un Addenda annuel à la stratégie de données, qui sera mis à jour avec les priorités annuelles et les activités prévues.

COLLECTER (ET OBTENIR) DES DONNÉES

Par « collecte » ou « obtention » de données, nous faisons référence à la collecte de données par le biais des processus propres à une entreprise (par exemple, les résultats de recherche, les essais agricoles, les données collectées auprès des utilisateurs ou des appareils), ainsi que par le biais d'un accès acquis aux données d'autres personnes.

Dans le cadre des projets PIC, les droits sur les données sont décrits dans les Justifications de gestion des données détaillées dans les propositions de projet qui détaillent les droits actuels et futurs de chaque membre du consortium (en fonction du projet). Ces Justifications sur les données comprennent un mélange de :

- Données de base, y compris les données pertinentes collectées dans le cadre de projets antérieurs financés par le PIC
- Données de tiers (sous licence)
- Données de sortie du projet (données de premier plan) (anticipées)

Il est important de faire la distinction entre la gestion ou le stockage des données et la propriété des données. La propriété des données ne découle pas nécessairement de la possession de ces données. Les entreprises doivent s'assurer que les données sont collectées légalement (y compris les consentements applicables) et qu'elles sont conservées et utilisées à tout moment conformément aux



restrictions ou conditions applicables fixées par la loi ou par les sources ou les sujets des données (y compris la souveraineté des données des Premières Nations). Même lorsqu'une entreprise n'est pas propriétaire mais qu'elle a des données en sa possession, des responsabilités applicables peuvent être associées à la gestion des données.

Il est également important de distinguer les données de la propriété intellectuelle. Bien que les cadres de propriété intellectuelle puissent être pertinents et utiles pour réfléchir aux questions de propriété et d'accès, les données ont leur propre caractère unique en tant qu'actifs non rivaux et posent des problèmes spécifiques.

Les données sous licence ou achetées sont souvent soumises à des restrictions quant à leur utilisation, aux personnes autorisées à y accéder et à les utiliser, à la manière dont elles doivent être stockées et à leur possibilité de modification, de lien ou de regroupement avec d'autres ensembles de données. Contrairement à la plupart des formes conventionnelles de propriété intellectuelle, les données peuvent être soumises à de nombreuses « contraintes ».

Voici comment le PIC vous aide :

- Aider à reconnaître et à nommer les données pertinentes dont dispose déjà un membre du consortium
- Aider à identifier les droits de tiers qu'un membre du consortium utilise/utilisera, y compris l'accès aux données d'autres membres du consortium. Le PIC n'impose pas de structures de licence spécifiques pour un consortium, mais assure plutôt la liaison avec les membres du consortium et les encourage à négocier leurs propres conditions d'accès, dans des limites d'équité, de raisonabilité et de non-discrimination.
- Encourager les membres du consortium à prendre en compte les questions de normalisation des données et la faisabilité liée à la quantité, à la qualité et à la vitesse des données, le cas échéant
- Déterminer que les données sous licence sont clairement identifiées et délimitées et permettent au titulaire de la licence une voie vers la commercialisation, le cas échéant
- Aider à reconnaître et à nommer les données qui seront générées dans le projet
- Les critères de sélection des projets PIC tiennent compte de la pertinence et de la faisabilité de la justification des données et des avantages que le Canada tirera du projet dans son ensemble.

Moyens de soutien :

- Examen des propositions
- Consultations individuelles et basées sur un consortium avec le Responsable de la PI
- Des outils d'accès (tels que l'IP Hub) qui peuvent être utilisés pour attirer l'attention sur les sources de données existantes

PROTÉGER LES DONNÉES

Par « protection » des données, nous faisons référence à plusieurs choses différentes : identifier les risques et les zones potentiellement problématiques, et aider les entreprises membres du consortium à prendre les mesures appropriées pour gérer de manière responsable les données en leur possession.

Pour chaque entreprise, l'identification des risques et des zones problématiques potentielles implique :

- Être intelligent quant à leur propre liberté d'action par rapport aux autres titulaires de droits et

- aux limites des droits associés aux données déjà en leur possession
- Déterminer avec les autres membres du consortium à qui appartiennent les résultats des données pour les différentes parties du projet
- Résoudre les problèmes d'accès et d'autorisation au sein d'un consortium (en dehors de la propriété)

Prendre des mesures appropriées pour gérer les données de manière responsable implique :

- Reconnaissance et suivi des données collectées ou obtenues à partir d'autres sources, y compris le suivi des autorisations et restrictions associées
- Chaque membre du consortium doit se prévaloir des accords juridiques applicables par le biais de ressources externes – par exemple, des licences de données, des accords d'utilisation, des accords API, des accords de stockage et d'hébergement, des accords de non-divulgence et des clauses de données dans les contrats de travail et les contrats d'entrepreneur.
- Protocoles électroniques et physiques pour protéger, par exemple, la sécurité des données confidentielles et sensibles contre les violations de données et autres menaces de sécurité

Voici comment le PIC vous aide :

- Poser des questions dès le début au sein d'un consortium sur la liberté d'exploitation, la propriété/l'intendance planifiée et l'accès, afin que ces éléments soient clairement intégrés dans la Justification des données. Ni le PIC ni ISDE ne prennent de participation dans les données du projet (sauf dans la mesure où les données sont collectées par le PIC pour s'acquitter de ses fonctions de gestion et de rapport concernant un projet). La propriété/l'intendance et l'accès sont décidés au sein de chaque consortium.
- Examiner les parcours de propriété prévus pour évaluer :
 - Qu'il existe un moyen clair de déterminer à qui appartiennent les données lorsque le travail est collaboratif
 - Que les plans de propriété/gestion des données soient équitables entre les membres du consortium – par exemple en évitant les situations où une partie fait le travail, tandis qu'une autre en tire les bénéfices
 - Que les propriétaires puissent prendre des décisions et effectuer des actions de manière indépendante avec les données à l'avenir (tout en respectant les conditions et restrictions applicables)
- Examiner les parcours d'octroi de licences prévus pour évaluer :
 - Que le concédant a en tête un modèle de licence spécifique
 - Que le concédant dispose de tous les droits nécessaires à l'offre sous licence (par exemple, un accès suffisant aux données)
 - Qu'un utilisateur/titulaire de licence (ou un type d'utilisateur/titulaire de licence) a été identifié et qu'il existe une voie vers la commercialisation, le cas échéant
- Proposer des moyens de s'appuyer sur des données déjà développées ou obtenues pour cumuler des opportunités, le cas échéant (ou pour exploiter la propriété intellectuelle avec des données nouvelles ou en évolution)
- Demander des informations sur les accords et les protocoles
- Poser des questions sur les plans de stockage et de sécurité, ainsi que sur les problèmes de

conformité, le cas échéant

- Fournir un point de discussion permanent pour les réunions du comité directeur où les questions de propriété intellectuelle et de données peuvent également être soulevées au sein du consortium
- Fournir un mécanisme de résolution des conflits

Moyens de soutien :

- Les dépenses liées aux données (frais de licence, accords applicables, ressources de stockage et de calcul supplémentaires) sont financées conformément à l'Accord de contribution
- Contrôles du responsable PI lors des réunions du comité de pilotage et autres
- Un mécanisme permettant d'obtenir l'approbation des autres membres du consortium lors de la sélection des sous-traitants qui seront exposés à des données confidentielles pendant la gestion du projet (partie du processus de demande de modification)
- Suivi des résultats des Données générées dans le projet
- Orientation vers des ressources externes
- Programmation de data literacy sur les concepts de haut niveau, les meilleures pratiques de gouvernance des données, les précautions à prendre
- Accord de projet principal écrit avec conditions de données et de confidentialité, et dispositions de résolution des litiges. Les dispositions de résolution des litiges prévoient dans tous les cas une discussion informelle par l'intermédiaire des délégués du comité de pilotage, qui, si elle n'est pas résolue, passe à une médiation non contraignante, et si elle n'est toujours pas résolue, passe à un arbitrage contraignant. PIC a également le droit de faire appel aux dispositions de résolution des litiges.

COMMERCIALISER LES DONNÉES

Par « commercialisation » des données, nous entendons le déploiement des données dans un contexte commercial, par exemple :

- Vendre un produit ou fournir un service auquel les données se rapportent (ou fournir des informations ou des recommandations dérivées de ces données)
- Utilisation des données à des fins de collecte de fonds ou de transactions d'entreprise, en tant qu'actif de bilan et dans le cadre de vérifications préalables pour montrer les indices d'une entreprise sophistiquée et bien organisée
- Octroi de licences de données pour générer des revenus (via des redevances, des frais d'utilisation ou des abonnements)

Nous entendons également l'utilisation et la gestion des données dans un paysage concurrentiel à travers :

- Dissuasion (par exemple au moyen d'avis/marquages confidentiels ou exclusifs, de protocoles physiques et virtuels de protection)
- Mesures d'exécution
- Utilisation des données (avec PI ou seules) comme levier dans les discussions commerciales et pour motiver le partenariat

Toutes les données ne sont pas positionnées pour être « monétisées » ou ne devraient pas viser à l'être : les données ont également de la valeur pour une entreprise tout en étant simplement détenues ou utilisées comme un actif interne (par exemple pour optimiser les processus).

Voici comment le PIC vous aide :

- Fournir un financement pour certains supports de commercialisation conformément à notre Accord de contribution.
- L'activité d'application de la loi n'est pas financée par le PIC, mais nous n'empêchons aucune entreprise de prendre les mesures qu'elle estime nécessaires pour faire valoir ses droits contre un contrevenant potentiel (par exemple en cas d'accès, de conservation ou d'utilisation non autorisés de ses données confidentielles), ou pour effectuer des transactions avec ses données ou les exploiter à des fins commerciales.
- Les litiges au sein d'un consortium sont canalisés via le processus de résolution des litiges, le cas échéant.
- Demander et suivre chaque année les nouvelles licences et autres activités de commercialisation par le biais de Rapports annuels
- Offrir des opportunités de discussion sur la commercialisation à travers des réunions du comité de pilotage

Moyens de soutien :

- Programmation d'alphabétisation des données
- Orientation vers des ressources externes
- Connecter les entreprises entre elles pour des opportunités potentielles
- Accès au réseau de financement, y compris aux sources de financement qui mettent l'accent sur la PI et les données
- Promotion des ensembles de données non confidentielles et des réussites commerciales via le registre de propriété intellectuelle accessible aux membres du PIC (IP Hub) et via d'autres canaux de communication du PIC

GESTION ET RESPONSABILITÉS DES DONNÉES PIC

En plus du rôle du PIC consistant à aider les entreprises dans leurs pratiques en matière de données, le PIC dispose de pratiques internes de gestion des données conformes à nos responsabilités en vertu de l'Accord de contribution.

Traitement des données

Les données acquises, stockées, gérées, partagées et utilisées par le PIC dans le cadre de ses fonctions opérationnelles et de reporting sont traitées de manière confidentielle. Cela comprend les données de projet communiquées au PIC par les sociétés membres pour ses besoins de reporting (par exemple, les données du rapport d'activité du projet).

Sécurité, confidentialité, intégrité des données et conformité législative et réglementaire

Le personnel et les sous-traitants de PIC sont liés par des obligations de confidentialité et soumis aux politiques organisationnelles et aux pratiques opérationnelles pertinentes, notamment celles liées à la confidentialité, aux conflits d'intérêts, à la communication et à un code de conduite général, qui sont tous incorporés aux présentes par référence. Les politiques et pratiques de PIC incluent le respect de la sécurité des données, de la confidentialité, de l'intégrité des données et de la conformité légale. Par exemple, les Déclarations d'autorisation et de conformité sont signées par les organisations au stade de la manifestation d'intérêt lors de la candidature à PIC ; celles-ci sont conservées par PIC comme preuve de consentement dans le cadre de ses pratiques de confidentialité et de conformité. Les politiques et pratiques de PIC sont examinées dans le cadre de la gestion des risques de PIC au moins une fois par an.

Les données comme ressource et atout

En plus des mesures agrégées propres au PIC, qui peuvent être publiées de temps à autre, le PIC commande régulièrement des rapports d'analyse à des sociétés externes réputées sur les tendances du secteur et des données statistiques pertinentes au profit de ses membres. Le PIC met également à disposition une base de données des membres et un IP Hub au profit de ses membres.

Extraction, normalisation, stockage et accès aux données

Les pratiques de collecte et de traitement des données du PIC reconnaissent l'importance de données propres, exploitables et stockées en toute sécurité. Lorsque l'accès aux données est envisagé (par exemple, base de données des membres, IP Hub), le PIC prévoit des contrôles d'accès pour limiter l'accès autorisé et restreindre les autorisations éditoriales.

Rôles et responsabilités du PIC en matière de stratégie de données

Le Directeur de la propriété intellectuelle du PIC est responsable de la mise en œuvre et de l'administration de la présente stratégie de données, il assiste le Conseil d'administration et la direction du PIC dans son exécution, il assiste les membres du consortium dans tous les aspects des Justifications des données du projet, il fournit une ressource au Comité de sélection des projets pour examiner les propositions de projet et il travaille avec les membres du consortium pour réaliser leurs plans et objectifs en matière de données. Le Directeur de la propriété intellectuelle agit également comme ressource pour les questions de conformité en interne.

Le Conseil d'administration du PIC sera au courant de la Stratégie en matière de données et en sera le promoteur. Le conseil examinera et conseillera sur les priorités annuelles dans l'addenda.

La direction et le personnel du PIC travailleront avec le Directeur de la propriété intellectuelle pour mettre en œuvre la Stratégie de données dans les opérations quotidiennes.

ADDENDUM À LA STRATÉGIE ANNUELLE EN MATIÈRE DE DONNÉES

ÉTÉ 2024

En plus du support régulier des données pour les projets en développement et en cours, les activités prioritaires cette année comprennent :

- Diffusion et sensibilisation autour de cette nouvelle Stratégie de données
- Programmation de littératie des données sur la confidentialité, la cybersécurité (avec des secrets commerciaux)
- Liaison avec d'autres Grappes d'innovation mondiales pour partager les meilleures pratiques

